

SENATE



SÉNAT

CANADA

JOURNALS OF THE SENATE

JOURNAUX DU SÉNAT

1st Session, 41st Parliament
62 Elizabeth II

1^{re} session, 41^e législature
62 Elizabeth II

N° 179

Friday, June 21, 2013

Le vendredi 21 juin 2013

9:00 a.m.

9 heures

The Honourable NOËL A. KINSELLA, Speaker

L'honorable NOËL A. KINSELLA, Président

The Members convened were:

Les membres présents sont:

The Honourable Senators

Les honorables sénateurs

Andreychuk	Cowan	Gerstein	McInnis	Raine
Ataullahjan	Dagenais	Greene	McIntyre	Ringuette
Baker	Dallaire	Harb	Mercer	Rivard
Batters	Dawson	Hervieux-Payette	Meredith	Rivest
Bellemare	Day	Housakos	Mitchell	Robichaud
Beyak	De Bané	Hubley	Mockler	Runciman
Black	Demers	Jaffer	Moore	Segal
Boisvenu	Downe	Johnson	Munson	Seidman
Braley	Doyle	Joyal	Nancy Ruth	Seth
Buth	Duffy	Kinsella	Neufeld	Smith (<i>Saurel</i>)
Callbeck	Dyck	Lang	Ngo	Stewart Olsen
Campbell	Eaton	LeBreton	Nolin	Unger
Carignan	Eggleton	MacDonald	Ogilvie	Verner
Champagne	Enverga	Maltais	Oh	Wallace
Chaput	Fortin-Duplessis	Manning	Oliver	Wells
Comeau	Fraser	Marshall	Patterson	White
Cools	Frum	Martin	Plett	Zimmer
Cordy	Furey	McCoy	Poirier	

The Members in attendance to business were:

Les membres participant aux travaux sont:

The Honourable Senators

Les honorables sénateurs

Andreychuk	Cowan	Gerstein	McInnis	Raine
Ataullahjan	Dagenais	Greene	McIntyre	Ringuette
Baker	Dallaire	Harb	Mercer	Rivard
Batters	Dawson	Hervieux-Payette	Meredith	Rivest
Bellemare	Day	Housakos	Mitchell	Robichaud
Beyak	De Bané	Hubley	Mockler	Runciman
Black	Demers	Jaffer	Moore	Segal
Boisvenu	Downe	Johnson	Munson	Seidman
Braley	Doyle	Joyal	Nancy Ruth	Seth
Buth	Duffy	Kinsella	Neufeld	Smith (<i>Saurel</i>)
Callbeck	Dyck	Lang	Ngo	Stewart Olsen
Campbell	Eaton	LeBreton	Nolin	Unger
Carignan	Eggleton	MacDonald	Ogilvie	Verner
Champagne	Enverga	Maltais	Oh	Wallace
Chaput	Fortin-Duplessis	Manning	Oliver	Wells
Comeau	Fraser	Marshall	Patterson	White
Cools	Frum	Martin	Plett	Zimmer
Cordy	Furey	McCoy	Poirier	

The first list records senators present in the Senate Chamber during the course of the sitting.

La première liste donne les noms des sénateurs présents à la séance dans la salle du Sénat.

An asterisk in the second list indicates a senator who, while not present during the sitting, was in attendance to business, as defined in subsections 8(2) and (3) of the *Senators Attendance Policy*.

Dans la deuxième liste, l'astérisque apposé à côté du nom d'un sénateur signifie que ce sénateur, même s'il n'était pas présent à la séance, participait aux travaux, au sens des paragraphes 8(2) et (3) de la *Politique relative à la présence des sénateurs*.

PRAYERS**SENATORS' STATEMENTS**

Some Honourable Senators made statements.

ORDERS OF THE DAY**GOVERNMENT BUSINESS****Bills — Third Reading**

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Buth, seconded by the Honourable Senator Marshall, for the third reading of Bill C-60, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures.

After debate,

The Honourable Senator Fraser moved, seconded by the Honourable Senator De Bané, P.C., that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

° ° °

Third reading of Bill C-32, An Act to amend the Civil Marriage Act.

The Honourable Senator Black moved, seconded by the Honourable Senator Bellemare, that the bill be read the third time.

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the third time and passed.

Ordered, That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed this bill, without amendment.

° ° °

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Unger, seconded by the Honourable Senator Smith (*Saurel*), for the third reading of Bill C-52, An Act to amend the Canada Transportation Act (administration, air and railway transportation and arbitration);

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Mercer, seconded by the Honourable Senator Robichaud, P.C., that Bill C-52 be not now read a third time, but that it be amended,

(a) in clause 8, on page 4, by adding after line 20 the following:

“(1.6) For the purposes of this Division and without restricting the generality of the term, “service obligations” includes obligations in respect of

(a) the timeliness and frequency of the receiving and the delivery of traffic by the railway company;

PRIÈRE**DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS**

Des honorables sénateurs font des déclarations.

ORDRE DU JOUR**AFFAIRES DU GOUVERNEMENT****Projets de loi — Troisième lecture**

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Buth, appuyée par l'honorable sénatrice Marshall, tendant à la troisième lecture du projet de loi C-60, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Après débat,

L'honorable sénatrice Fraser propose, appuyée par l'honorable sénateur De Bané, C.P., que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

° ° °

Troisième lecture du projet de loi C-32, Loi modifiant la Loi sur le mariage civil.

L'honorable sénateur Black propose, appuyé par l'honorable sénatrice Bellemare, que le projet de loi soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce projet de loi, sans amendement.

° ° °

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Unger, appuyée par l'honorable sénateur Smith (*Saurel*), tendant à la troisième lecture du projet de loi C-52, Loi modifiant la Loi sur les transports au Canada (administration, transports aérien et ferroviaire et arbitrage);

Et sur la motion d'amendement de l'honorable sénateur Mercer, appuyée par l'honorable sénateur Robichaud, C.P., que le projet de loi C-52 ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit modifié :

a) à l'article 8, à la page 4, par adjonction, après la ligne 18, de ce qui suit :

« (1.6) Pour l'application de la présente division et sans restriction de la portée générale du terme, « obligations » s'entend notamment des obligations concernant :

a) le respect des délais ainsi que la fréquence pour ce qui est de la réception et de la livraison des marchandises par la compagnie de chemin de fer;

(b) dwell times, estimated times of arrival, transit times and cycle times regarding the carriage of traffic;

(c) the quantity, condition and types of rolling stock to be provided by the railway company;

(d) the furnishing of adequate and suitable accommodation for the carriage, unloading and delivering of the traffic;

(e) accommodation and facilities for the exchange of information regarding the billing, receiving, carriage and delivery of traffic; and

(f) car order fulfillment, car spotting performance and car placement at destination.

(1.7) For greater certainty, a railway company shall be considered to have fulfilled the service obligations referred to in paragraph (1.6)(d) if it has carried them out in a manner that meets the rail transportation needs of the shipper.”; and

(b) in clause 11,

(i) on page 5,

(A) by replacing line 9 with the following:

“(a) the terms that the railway”,

(B) by replacing lines 14 to 16 with the following:

“(b) the terms that the railway company must comply with if it fails to comply with a term described in”,

(C) by replacing lines 18 to 20 with the following:

“(c) any term that the shipper must comply with that is related to a term described in paragraph (a)”, and

(D) by replacing line 28 with the following:

“to a term described in paragraph”,

(ii) on page 6, by replacing line 28 with the following:

“company with respect to a term”,

(iii) on page 7, by replacing line 24 with the following:

“(a) any term described in para-”, and

(iv) on page 8, by replacing line 38 with the following:

“lish any term described in paragraph”.

After debate,
The question being put on the motion in amendment, it was negatived, on division.

b) les temps de séjour, l'heure d'arrivée prévue, la durée du parcours et la durée du cycle pour ce qui est du transport des marchandises;

c) la quantité de matériel roulant à fournir par la compagnie de chemin de fer, son état et son type;

d) la fourniture d'installations convenables pour le transport, le déchargement et la livraison des marchandises;

e) les installations pour l'échange de renseignements concernant la facturation, la réception, le transport et la livraison des marchandises;

f) le traitement des commandes de wagons, la mise en place des wagons et le positionnement de ceux-ci au point de destination.

(1.7) Il est entendu que la compagnie de chemin de fer est réputée s'être acquittée des obligations visées à l'alinéa (1.6) d) si elle les a remplies d'une manière qui répond aux besoins de l'expéditeur en matière de transport ferroviaire. »;

b) à l'article 11 :

(i) à la page 5 :

(A) par substitution, à la ligne 10, de ce qui suit :

« a) les conditions auxquelles la »,

(B) par substitution, aux lignes 17 à 20, de ce qui suit :

« b) les conditions auxquelles la compagnie de chemin de fer est assujettie en cas de non-respect d'une condition visée à l'alinéa a); »,

(C) par substitution, aux lignes 21 à 23, de ce qui suit :

« c) les conditions auxquelles l'expéditeur est assujetti et qui sont liées aux conditions visées aux alinéas »,

(D) par substitution, à la ligne 31, de ce qui suit :

« fer relativement aux conditions »,

(ii) à la page 6, par substitution, à la ligne 27, de ce qui suit :

« conditions visées à l'alinéa »,

(iii) à la page 7, par substitution, à la ligne 26, de ce qui suit :

« a) les conditions visées aux »,

(iv) à la page 8, par substitution, à la ligne 37, de ce qui suit :

« conditions visées aux alinéas ».

Après débat,
La motion d'amendement, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

The question then being put on the motion of the Honourable Senator Unger, seconded by the Honourable Senator Smith (*Saurel*), for the third reading of Bill C-52, An Act to amend the Canada Transportation Act (administration, air and railway transportation and arbitration), it was adopted, on division.

The bill was then read the third time and passed, on division.

Ordered, That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed this bill, without amendment.

° ° °

Order No. 4 was called and postponed until the next sitting.

Bills — Second Reading

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

Reports of Committees — Other

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

Motions

Order No. 67 was called and postponed until the next sitting.

OTHER BUSINESS

Commons Public Bills — Third Reading

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Carignan, seconded by the Honourable Senator Marshall, for the third reading of Bill C-377, An Act to amend the Income Tax Act (requirements for labour organizations);

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Ringuette, seconded by the Honourable Senator Jaffer, that Bill C-377 be not now read a third time, but that it be amended in clause 1,

(a) on page 2, by replacing line 30 with the following:

“the period is greater than an amount that is equal to the maximum total annual monetary income that could be paid to a Deputy Minister, shown as”; and

(b) on page 3, by replacing line 13 with the following:

“ees with compensation that is greater than the maximum total annual monetary income that could be paid to a Deputy Minister and disbursements”;

La motion de l'honorable sénatrice Unger, appuyée par l'honorable sénateur Smith (*Saurel*), tendant à la troisième lecture du projet de loi C-52, Loi modifiant la Loi sur les transports au Canada (administration, transports aérien et ferroviaire et arbitrage), mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Le projet de loi est alors lu pour la troisième fois et adopté, avec dissidence.

Ordonné : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce projet de loi, sans amendement.

° ° °

L'article n° 4 est appelé et différé à la prochaine séance.

Projets de loi — Deuxième lecture

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

Rapports de comités — Autres

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

Motions

L'article n° 67 est appelé et différé à la prochaine séance.

AUTRES AFFAIRES

Projets de loi d'intérêt public des Communes — troisième lecture

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Carignan, appuyée par l'honorable sénatrice Marshall, tendant à la troisième lecture du projet de loi C-377, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (exigences applicables aux organisations ouvrières);

Et sur la motion d'amendement de l'honorable sénatrice Ringuette, appuyée par l'honorable sénatrice Jaffer, que le projet de loi C-377 ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit modifié, à l'article 1 :

a) à la page 2, par substitution, à la ligne 27, de ce qui suit :

« bénéficiaire donné est supérieure à une somme égale à la rémunération annuelle totale en argent maximale qui pourrait être versée à un sous-ministre »;

b) à la page 3, par substitution, à la ligne 6, de ce qui suit :

« à la rémunération annuelle totale en argent maximale qui pourrait être versée à un sous-ministre, et des personnes exerçant des »;

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Segal, seconded by the Honourable Senator Nancy Ruth, that Bill C-377 be not now read a third time, but that it be amended in clause 1,

(a) on page 2,

(i) by replacing line 1 with the following:

“(2) Subject to subsection 149.01(6), every labour organization and every”, and

(ii) by replacing line 30 with the following:

“the period is greater than \$150,000, shown as”;

(b) on page 3, by replacing line 13 with the following:

“ees with annual compensation of \$444,661 or more and”;

(c) on page 5, by replacing lines 34 to 35 with the following:

“poration;

(b) a branch or local of a labour organization;

(c) a labour organization with fewer than 50,000 members;

(d) a labour trust in respect of one or more labour organizations that, in total, have fewer than 50,000 members; and

(e) a labour trust the activities and operations”; and

(d) on page 6,

(i) by replacing line 6 with the following:

“described in paragraph (6)(e)), that is limited”,

(ii) by replacing line 10 with the following:

“(6)(e);”, and

(iii) by adding after line 16 the following:

“(8) For greater certainty, nothing in this section shall be interpreted as affecting solicitor-client privilege.”;

And on the subamendment of the Honourable Senator Cowan, seconded by the Honourable Senator Tardif, that the motion in amendment be amended as follows:

That Bill C-377 be not now read a third time, but that it be amended in clause 1, on page 2,

(a) by replacing line 23 with the following:

“(b) a set of the following statements for the fiscal period”; and

(b) by replacing line 36 with the following:

“that is to be paid or received, namely,”;

Et sur la motion d'amendement de l'honorable sénateur Segal, appuyée par l'honorable sénatrice Nancy Ruth, que le projet de loi C-377 ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit modifié, à l'article 1 :

a) à la page 2 :

(i) par substitution, à la ligne 4, de ce qui suit :

« (2) Sous réserve du paragraphe 149.01(6), dans les six mois suivant la fin de chaque »,

(ii) par substitution, à la ligne 27, de ce qui suit :

« bénéficiaire donné est supérieure à 150 000 \$ »;

b) à la page 3, par substitution, aux lignes 5 et 6, de ce qui suit :

« ployés dont la rémunération annuelle est égale ou supérieure à 444 661 \$ et des personnes exerçant des »;

c) à la page 5, par substitution, à la ligne 34, de ce qui suit :

« b) à la subdivision ou à la section locale d'une organisation ouvrière;

c) à l'organisation ouvrière qui compte moins de 50 000 membres;

d) aux fiducies de syndicat relativement à une ou plusieurs organisations ouvrières qui totalisent moins de 50 000 membres;

e) aux fiducies de syndicat dont les activités »;

d) à la page 6 :

(i) par substitution, à la ligne 6, de ce qui suit :

« sauf une fiducie visée à l'alinéa (6)e), et à la »,

(ii) par substitution, à la ligne 11, de ce qui suit :

« une police visé à l'alinéa (6)e); »,

(iii) par adjonction, après la ligne 16, de ce qui suit :

« (8) Il est entendu que le présent article n'a pas pour effet de porter atteinte au secret professionnel qui lie un avocat à son client. »;

Et sur le sous-amendement de l'honorable sénateur Cowan, appuyée par l'honorable sénatrice Tardif, que la motion d'amendement soit modifiée comme suit :

Que le projet de loi C-377 ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit modifié, à l'article 1, à la page 2, par substitution :

a) à la ligne 21, de ce qui suit :

« b) les états ci-après pour l'exercice indiquant le »;

b) à la ligne 32, de ce qui suit :

« ou à payer ou à recevoir, soit les états suivants : »;

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Chaput, seconded by the Honourable Senator Mercer, that Bill C-377 be not now read a third time, but that it be amended in clause 1,

(a) on page 4,

(i) by replacing line 12, in the French version, with the following:

“sés relatifs aux activités de recrutement,” and

(ii) by replacing line 22, in the French version, with the following:

“liés aux activités juridiques, sauf s’ils ont trait à des”; and

(b) on page 5, by replacing line 36 with the following:

“of which are limited to the”.

After debate,

The Honourable Senator McCoy, for the Honourable Senator Cools, moved, seconded by the Honourable Senator Rivest, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

◊ ◊ ◊

Orders No. 2 to 5 were called and postponed until the next sitting.

◊ ◊ ◊

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator White, seconded by the Honourable Senator McIntyre, for the third reading of Bill C-299, An Act to amend the Criminal Code (kidnapping of young person).

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted, on division.

The bill was then read the third time and passed, on division.

Ordered, That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed this bill, without amendment.

Et sur la motion d’amendement de l’honorable sénatrice Chaput, appuyée par l’honorable sénateur Mercer, que le projet de loi C-377 ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu’il soit modifié, à l’article 1 :

a) à la page 4 :

(i) par substitution, à la ligne 12, de ce qui suit :

« sés relatifs aux activités de recrutement, »,

(ii) par substitution, à la ligne 22, de ce qui suit :

« liés aux activités juridiques, sauf s’ils ont trait à des »;

b) à la page 5, par substitution, à la ligne 35, de ce qui suit :

« ont trait à l’administration, à la ».

Après débat,

L’honorable sénatrice McCoy, au nom de l’honorable sénatrice Cools, propose, appuyée par l’honorable sénateur Rivest, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

◊ ◊ ◊

Les articles n^{os} 2 à 5 sont appelés et différés à la prochaine séance.

◊ ◊ ◊

Reprise du débat sur la motion de l’honorable sénateur White, appuyée par l’honorable sénateur McIntyre, tendant à la troisième lecture du projet de loi C-299, Loi modifiant le Code criminel (enlèvement d’une jeune personne).

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Le projet de loi est alors lu pour la troisième fois et adopté, avec dissidence.

Ordonné : Qu’un message soit transmis à la Chambre des communes pour l’informer que le Sénat a adopté ce projet de loi, sans amendement.

Senate Public Bills — Reports of Committees

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Ogilvie, seconded by the Honourable Senator Wallace, for the adoption of the fifteenth report of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology (*Bill S-204, An Act to establish a national strategy for chronic cerebrospinal venous insufficiency (CCSVI), with a recommendation*), presented in the Senate on November 22, 2012.

After debate,
The Honourable Senator Fraser, for the Honourable Senator Merchant, moved, seconded by the Honourable Senator Cowan, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

*With leave,
The Senate reverted to **Tabling of Documents**.*

The Honourable Senator Carignan tabled the following:

Copy of the Commission constituting Patricia Jaton, Deputy Secretary to the Governor General (Policy, Program and Protocol), Deputy of the Governor General, to do in His Excellency's name all acts on his part necessary to be done during His Excellency's pleasure, dated July 23, 2012.—Sessional Paper No. 1/41-1726S.

The said Commission is as follows:

CANADA

DAVID JOHNSTON
(L.S.)

By His Excellency the Right Honourable David Johnston, Chancellor and Principal Companion of the Order of Canada, Chancellor and Commander of the Order of Military Merit, Chancellor and Commander of the Order of Merit of the Police Forces, Governor General and Commander-in-Chief of Canada.

TO PATRICIA JATON, of Ottawa, in the Province of Ontario,

GREETING:

WHEREAS by letters patent under the Great Seal of Canada bearing date the eighth day of September in the year of Our Lord one thousand nine hundred and forty-seven, it is constituted, ordered and declared that there shall be a Governor General and Commander-in-Chief in and over Canada;

WHEREAS Her Majesty Queen Elizabeth the Second, by Commission under the Great Seal of Canada bearing date the third day of September in the year of Our Lord two thousand and ten, was graciously pleased to appoint me, during the Royal Pleasure, Governor General and Commander-in-Chief in and over Canada, and has further in and by the said Commission authorized, empowered and commanded me to exercise and

Projets de loi d'intérêt public du Sénat — Rapports de comités

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Ogilvie, appuyée par l'honorable sénateur Wallace, tendant à l'adoption du quinzième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie (*projet de loi S-204, Loi établissant une stratégie nationale concernant l'insuffisance veineuse céphalorachidienne chronique (IVCC), avec une recommandation*), présenté au Sénat le 22 novembre 2012.

Après débat,
L'honorable sénatrice Fraser, au nom de l'honorable sénatrice Merchant, propose, appuyée par l'honorable sénateur Cowan, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Avec consentement,
Le Sénat revient au **Dépôt de documents**.*

L'honorable sénateur Carignan dépose sur le Bureau ce qui suit :

Copie de la commission constituant Patricia Jaton, Sous-secrétaire du gouverneur général (Politique, programme et protocole), suppléante du gouverneur général et la chargeant d'exécuter au nom de Son Excellence tous les actes nécessaires au gré de Son Excellence, datée du 23 juillet 2012.—Document parlementaire n° 1/41-1726S.

Ladite commission se lit comme suit :

DAVID JOHNSTON
(L.S.)

Par Son Excellence le très honorable David Johnston, chancelier et compagnon principal de l'Ordre du Canada, chancelier et commandeur de l'Ordre du mérite militaire, chancelier et commandeur de l'Ordre du mérite des corps policiers, gouverneur général et commandant en chef du Canada.

À PATRICIA JATON, d'Ottawa, dans la province d'Ontario,

SALUT :

ATTENDU que, par lettres patentes délivrées sous le grand sceau du Canada, en date du huitième jour de septembre de l'an de grâce mil neuf cent quarante-sept, il est établi, ordonné et déclaré qu'il y aura un gouverneur général et commandant en chef du Canada;

ATTENDU qu'il a plu à Sa Majesté la reine Elizabeth Deux, en vertu d'une Commission décernée sous le grand sceau du Canada en date du troisième jour de septembre de l'an de grâce deux mille dix, de me nommer, à titre amovible, gouverneur général et commandant en chef du Canada et qu'en outre dans cette Commission et par celle-ci elle m'a conféré l'autorisation et le pouvoir d'exercer les attributions et d'observer les instructions

perform all and singular the powers and directions contained in the said letters patent constituting the office of Governor General and Commander-in-Chief, or in any other letters patent adding to, amending or substituted for the same;

WHEREAS under and pursuant to the provisions in that behalf in the *Constitution Act, 1867*, in and by the said letters patent His Excellency the Governor General for the time being is authorized and empowered subject to any limitations and directions from time to time expressed or given by Her Majesty to appoint any person or persons, jointly and severally, to be his Deputy or Deputies within any part or parts of Canada, and in that capacity to exercise, during the Royal Pleasure, such of his powers, functions and authorities as he might deem it necessary or expedient to assign to such person or persons, provided that the appointment of such Deputy or Deputies should not affect the exercise of any such power, authority or function by the Governor General and Commander-in-Chief in person;

AND WHEREAS, I deem it necessary and expedient with a view to preventing delay in the performance of the public business and affairs of Canada to appoint some fit and proper person to be my Deputy within Canada for the purposes hereinafter mentioned;

KNOW YOU that being well assured of your loyalty, fidelity and capacity, I, the Right Honourable David Johnston, Governor General of Canada, under and by virtue of and in pursuance of the power and authority vested in me by the Commission of Her Majesty Queen Elizabeth the Second, under the Great Seal of Canada, dated the third day of September in the year of Our Lord two thousand and ten, constituting and appointing me to be the Governor General of Canada do hereby nominate, constitute and appoint you, Patricia Jaton, to be my Deputy within Canada, to be styled Deputy to the Governor General, whether I be absent from Canada or not and in that capacity to exercise, subject to any limitations or directions from time to time expressed or given by Her Majesty, all the powers, authorities and functions vested in and of right exercisable by me as Governor General, saving and excepting the powers of dissolving, recalling or proroguing the Parliament of Canada, of appointing members of the Ministry and of signifying Royal Assent in Parliament assembled.

PROVIDED ALWAYS that the appointment of my said Deputy shall not affect the exercise of any such power, authority or function by me, the Right Honourable David Johnston, in person.

AND PROVIDED ALWAYS that you, Patricia Jaton, shall during your continuance as my Deputy obey all such orders and instructions as you shall from time to time receive from me or the person administering the Government of Canada.

GIVEN under my hand and seal at Ottawa, this twenty-third day of July in the year of Our Lord two thousand and twelve and in the sixty-first year of Her Majesty's Reign.

BY COMMAND,

RICHARD DICERNI

Deputy Registrar General of Canada

contenues dans ces lettres patentes, constituant la charge de gouverneur général et commandant en chef, ou dans toutes autres lettres patentes y apportant des adjonctions ou des modifications, ou les remplaçant;

ATTENDU qu'en vertu et en conformité des dispositions établies à cet égard dans la *Loi constitutionnelle de 1867*, dans et par ces lettres patentes, Son Excellence le gouverneur général en fonction est autorisé, sous réserve de toutes restrictions et instructions à l'occasion formulées ou communiquées par Sa Majesté, à nommer une ou plusieurs personnes, conjointement ou séparément, son ou ses suppléants dans l'une quelconque ou plusieurs des parties du Canada, pour exercer à ce titre, à titre amovible, les attributions qu'il peut juger nécessaire ou à propos d'assigner à cette personne ou à ces personnes pourvu que cette nomination ne porte pas atteinte à l'exercice d'aucune de ces attributions par le gouverneur général et commandant en chef en personne;

ATTENDU que je juge nécessaire et à propos, en vue de ne pas retarder la conduite des affaires publiques du Canada, de nommer une personne compétente mon suppléant au Canada aux fins ci-après mentionnées,

SACHEZ que, connaissant bien votre loyauté, votre fidélité et votre compétence, et en vertu et en conformité des pouvoirs et de l'autorité à moi conférés par la Commission de Sa Majesté la reine Elizabeth Deux, sous le grand sceau du Canada, en date du troisième jour de septembre de l'an de grâce deux mille dix, me constituant et me nommant gouverneur général du Canada, moi, le très honorable David Johnston, gouverneur général du Canada, je vous constitue et vous nomme, pas les présentes, Patricia Jaton, ma suppléante au Canada, devant porter le titre de suppléante du gouverneur général, que je sois ou non absent du Canada, pour, à ce titre, exercer, sous réserve de toutes restrictions ou instructions à l'occasion formulées ou communiquées par Sa Majesté, toutes les attributions qui me sont dévolues et que je peux exercer de droit à titre de gouverneur général, sauf le pouvoir de dissoudre, de convoquer ou de proroger le Parlement du Canada, de nommer les membres du conseil des ministres et de signifier la sanction royale devant les trois composantes du Parlement.

IL EST ENTENDU que la nomination de mon suppléant ne doit pas porter atteinte à l'exercice par moi en personne, le très honorable David Johnston, de telles attributions.

ET IL EST ENTENDU que pendant que vous occuperez cette charge, vous devrez toujours, Patricia Jaton, obéir aux ordres et vous conformer aux instructions qu'à l'occasion vous recevrez de moi ou de la personne qui administre le gouvernement du Canada.

DONNÉ sous mon seing et sceau à Ottawa, ce vingt-troisième jour de juillet de l'an de grâce deux mille douze, soixantième et unième du règne de Sa Majesté.

PAR ORDRE,

Sous-registraire général du Canada

With leave of the Senate,
The Honourable Senator Jaffer moved, seconded by the Honourable Senator Ringuette:

That the Standing Senate Committee on Human Rights have the power to sit on Tuesday, June 25, 2013 and Wednesday, June 26, 2013, even though the Senate may then be sitting, and that rule 12-18(1) be suspended in relation thereto.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDERS OF THE DAY

OTHER BUSINESS

Senate Public Bills — Reports of Committees

Consideration of the twenty-fourth report of the Standing Senate Committee on National Finance (*Bill S-217, An Act to amend the Financial Administration Act (borrowing of money), with a recommendation*), presented in the Senate on June 20, 2013.

The Honourable Senator Day moved, seconded by the Honourable Senator Mercer, that the report be adopted.

After debate,
The Honourable Senator Buth moved, seconded by the Honourable Senator Smith (*Saurel*), that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

◦ ◦ ◦

Order No. 3 was called and postponed until the next sitting.

Senate Public Bills — Second Reading

Orders No. 1 to 6 were called and postponed until the next sitting.

Commons Public Bills — Second Reading

Orders No. 1 to 4 were called and postponed until the next sitting.

Avec le consentement du Sénat,
L'honorable sénatrice Jaffer propose, appuyée par l'honorable sénatrice Ringuette,

Que le Comité sénatorial permanent des droits de la personne soit autorisé à siéger le mardi 25 juin 2013 et le mercredi 26 juin 2013, même si le Sénat siège à ce moment-là, et que l'application de l'article 12-18(1) du Règlement soit suspendue à cet égard.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

ORDRE DU JOUR

AUTRES AFFAIRES

Projets de loi d'intérêt public du Sénat — Rapports de comités

Étude du vingt-quatrième rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales (*projet de loi S-217, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques (emprunts de fonds), avec une recommandation*), présenté au Sénat le 20 juin 2013.

L'honorable sénateur Day propose, appuyé par l'honorable sénateur Mercer, que le rapport soit adopté.

Après débat,
L'honorable sénatrice Buth propose, appuyée par l'honorable sénateur Smith (*Saurel*), que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

◦ ◦ ◦

L'article n^o 3 est appelé et différé à la prochaine séance.

Projets de loi d'intérêt public du Sénat — Deuxième lecture

Les articles n^{os} 1 à 6 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Projets de loi d'intérêt public des Communes — Deuxième lecture

Les articles n^{os} 1 à 4 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Reports of Committees — Other

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Eggleton, P.C., seconded by the Honourable Senator Robichaud, P.C., that the twenty-sixth report of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, entitled: *In From the Margins, Part II: Reducing Barriers to Social Inclusion and Social Cohesion*, tabled in the Senate on June 18, 2013, be adopted and that, pursuant to rule 12-24(1), the Senate request a complete and detailed response from the government, with the Minister of Human Resources and Skills Development Canada being identified as minister responsible for responding to the report.

The question being put on the motion, it was adopted.

° ° °

Consideration of the eighth report of the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament (*Report on a case of privilege respecting the appearance of a witness before a committee*), presented in the Senate on June 20, 2013.

The Honourable Senator Braley moved, seconded by the Honourable Senator Martin, that the report be adopted.

After debate,

The Honourable Senator Fraser, for the Honourable Senator Smith, P.C. (*Cobourg*), moved, seconded by the Honourable Senator Jaffer, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

° ° °

Orders No. 3 to 7 were called and postponed until the next sitting.

Motions

Orders No. 144, 162, 179, 158 and 75 were called and postponed until the next sitting.

Inquiries

Orders No. 77, 67, 75, 57, 62, 70, 45, 69, 35, 72, 71, 18, 64 and 65 were called and postponed until the next sitting.

° ° °

Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Callbeck, calling the attention of the Senate to the importance of literacy, given that more than ever Canada requires increased knowledge and skills in order to maintain its global competitiveness and to increase its ability to respond to changing labour markets.

After debate,

The Honourable Senator Bellemare moved, seconded by the Honourable Senator Martin, that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

° ° °

Rapports de comités — Autres

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Eggleton, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Robichaud, C.P., que le vingt-sixième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, intitulé *Réduire les obstacles à l'inclusion et à la cohésion sociales pour lutter contre la marginalité*, déposé au Sénat le 18 juin 2013, soit adopté et que, conformément à l'article 12-24(1) du Règlement, le Sénat demande une réponse complète et détaillée du gouvernement, la ministre des Ressources humaines et Développement des compétences Canada étant désignée ministre chargée de répondre à ce rapport.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

° ° °

Étude du huitième rapport du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement (*rapport sur un cas de privilège concernant la comparution d'un témoin devant un comité*), présenté au Sénat le 20 juin 2013.

L'honorable sénateur Braley propose, appuyé par l'honorable sénatrice Martin, que le rapport soit adopté.

Après débat,

L'honorable sénatrice Fraser, au nom de l'honorable sénateur Smith, C.P. (*Cobourg*), propose, appuyée par l'honorable sénatrice Jaffer, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

° ° °

Les articles n^{os} 3 à 7 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Motions

Les articles n^{os} 144, 162, 179, 158 et 75 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Interpellations

Les articles n^{os} 77, 67, 75, 57, 62, 70, 45, 69, 35, 72, 71, 18, 64 et 65 sont appelés et différés à la prochaine séance.

° ° °

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénatrice Callbeck, attirant l'attention du Sénat sur l'importance de la littératie étant donné que le Canada a plus que jamais besoin de connaissances et de compétences pour demeurer compétitif dans le monde et pour accroître sa capacité de s'adapter à l'évolution des marchés du travail.

Après débat,

L'honorable sénatrice Bellemare propose, appuyée par l'honorable sénatrice Martin, que la suite du débat sur l'interpellation soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

° ° °

Orders No. 40, 9, 60, 68 and 19 were called and postponed until the next sitting.

MOTIONS

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Martin:

That, pursuant to rule 12-18(2)(b)(i), the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration have power to sit at any time the Senate is adjourned for a period exceeding one week between the adoption of this motion and the end of September 2013.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

*With leave,
The Senate reverted to **Government Notices of Motions**.*

With leave of the Senate,
The Honourable Senator Carignan moved, seconded by the Honourable Senator Nolin:

That when the Senate adjourns today, it do stand adjourned until Tuesday, June 25, 2013, at 6 p.m. and that rule 3-3(1) be suspended in relation thereto; and

That, when the Senate sits on Wednesday June 26, 2013, it shall meet at 10 a.m.

The question being put on the motion, it was adopted.

ADJOURNMENT

The Honourable Senator Carignan moved, seconded by the Honourable Senator Nolin:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(Accordingly, at 1:45 p.m. the Senate was continued until Tuesday, June 25, 2013 at 6 p.m.)

Les articles n^{os} 40, 9, 60, 68 et 19 sont appelés et différés à la prochaine séance.

MOTIONS

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénatrice Martin,

Qu'en conformité avec l'article 12-18(2)(b)(i) du Règlement, le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration soit autorisé à se réunir à tout moment où le Sénat est ajourné pendant une période de plus d'une semaine à partir de la date de l'adoption de cette motion jusqu'à la fin du mois de septembre 2013.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Avec consentement,
Le Sénat revient aux **Préavis de motions du gouvernement**.*

Avec le consentement du Sénat,
L'honorable sénateur Carignan propose, appuyé par l'honorable sénateur Nolin,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'au mardi 25 juin 2013 à 18 heures, et que l'application de l'article 3-3(1) du Règlement soit suspendue à cet égard;

Que, lorsque le Sénat siégera le mercredi 26 juin 2013, il se réunisse à 10 heures.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'honorable sénateur Carignan propose, appuyé par l'honorable sénateur Nolin,

Que la séance soit maintenant levée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(En conséquence, à 13 h 45, le Sénat s'ajourne jusqu'au mardi 25 juin 2013, à 18 heures.)